



Gilles Payet,
directeur de la rédaction de *Vies de famille*,
auteur et conseiller RH.

Communiquer sur son handicap

En recherche d'emploi, à quel moment et comment parler de son handicap ? Faut-il l'évoquer dès la lettre de motivation ou le CV, ou bien attendre l'entretien de recrutement ? Le point sur ce sujet délicat.



Le bon moment

Il n'y a évidemment pas de réponse toute faite car cela dépend pour beaucoup de la nature du handicap, de votre facilité à en parler ou non et de l'ouverture de l'entreprise ou de l'administration sur le sujet. Si, par exemple, votre handicap est non contraignant pour l'exercice du poste visé, mieux vaut ne pas en parler avant d'avoir obtenu une promesse d'embauche. Si votre handicap est « visible », il est là encore préférable pour éviter tout effet de surprise de prévenir votre interlocuteur avant l'entretien.

Attention : ne présentez pas votre handicap comme un droit mais comme un avantage pour l'entreprise. Mettez en avant vos compétences (ce que vous savez concrètement faire en situation de travail). Ne soyez pas défensif mais constructif.



Sur le CV

C'est le document qui, par excellence, énumère vos compétences. Donnez toutes les chances à votre candidature en attirant l'attention du recruteur sur celles-ci, sans mentionner votre handicap. Organisez votre CV par compétences en mettant en avant vos aptitudes professionnelles et, dans un second temps, vos périodes professionnelles.

La rédaction de *Vies de famille* tient à votre disposition des modèles gratuits de CV : il vous suffit de les demander à l'adresse mail service.lecteurs52@reedbusiness.fr

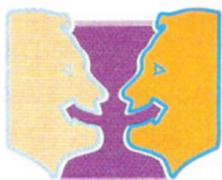
vos compétences acquises et utiles pour le poste visé. L'idée n'est pas tant de faire oublier votre handicap que de mettre l'accent sur votre valeur ajoutée et le fameux triptyque « expérience, compétences et envie ».

Pour un poste de bibliothécaire, le fait d'être malentendant ne sera pas un frein si, par ailleurs, vos compétences et votre expérience vous rendent autonome dans les missions utiles pour ce poste : archivage, commande d'ouvrages, rangements, gestion informatique, etc. Être équipé d'un fauteuil roulant ne sera pas gênant si vous postulez pour un emploi de téléconseiller, et si vous avez pu vérifier avant l'envoi de la lettre que l'accès au poste de travail était facilité (rampe d'accès, ascenseur...). Une information que vous aurez d'ailleurs utilement mentionnée dans la lettre en félicitant l'entreprise pour cette démarche !



Dans la lettre de motivation

Parler de votre handicap dans la lettre de motivation peut être une bonne idée si vous avez identifié que l'entreprise avait une politique de recrutement ouverte sur le sujet. Renseignez-vous sur l'existence possible d'une mission handicap au sein de la société, d'actions concrètes en faveur des travailleurs handicapés. Si tel est le cas, adressez-vous au « référent handicap ».



Pendant l'entretien de recrutement

L'enjeu (mais comme tout entretien de recrutement !) est d'axer votre discours sur



Qui peut vous aider ?

Les conseillers ANPE et Cap Emploi (www.capemploi.net) vous accompagneront dans vos démarches d'accès à l'emploi. L'Agefiph (www.agefiph.fr) est également une mine de ressources et de conseils pour démarcher les entreprises et utiliser les bons arguments. Sur leur site vous retrouverez des exemples, des témoignages, des infos utiles et des noms et coordonnées d'entreprises pour qui le handicap est une richesse et non une faiblesse. Téléchargez gratuitement le guide « Les 10 conseils aux candidats handicapés en recherche d'emploi » sur le site www.semaine-emploi-handicap.com. Vous pouvez enfin échanger et déposer votre témoignage ou vos questions sur le blog www.questionsdemploi.typepad.fr, rubrique « Handicap » (voir ci-contre).



Pour obtenir la réponse à vos questions

Vous êtes en recherche d'emploi (en poste ou au chômage) et souhaitez être guidé dans votre démarche (CV, lettre, questions posées en entretien, contacts utiles...)?

Connectez-vous sur www.questionsdemploi.typepad.fr et posez votre question directement à Gilles Payet.

Ce blog est un complément éditorial interactif et gratuit proposé par Vies de famille à ses lecteurs.